VILLE DE SCEAUX N° 15-e

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2015

NOTE DE PRESENTATION

<u>OBJET</u>: Réseau de très haut débit – convention de mise à disposition des locaux destinés à abriter les centres de distribution THD Seine

Rapporteur: Florence Presson

La Ville a conclu le 9 juillet 2012 une convention avec l'opérateur Numéricable de mise à disposition de locaux situés au 49 avenue Georges Clemenceau pour l'exploitation de son réseau ainsi que du réseau de très haut débit THD Seine, au nom et pour le compte de sa société affiliée Sequalum. Les locaux du 49 avenue Georges Clemenceau abritent le nœud de raccordement optique du réseau de très haut débit.

Depuis la résiliation le 30 juin 2015 du contrat liant le Département et le délégataire de service public Sequalum, le Département assure directement la gestion et l'exploitation du réseau THD Seine.

Il est ainsi proposé au conseil municipal d'autoriser le Département à occuper les locaux du 49 avenue Georges Clemenceau pour la poursuite de l'exploitation du réseau THD Seine, par le biais d'une convention en fixant les conditions d'occupation. La durée de la convention est de 12 ans à compter de sa notification. Chaque année, en contrepartie, le Département versera à la Ville une redevance égale à 20 € par m² occupé, la surface du local s'élevant à 25 m².

Il est par ailleurs précisé que la convention conclue entre la Ville et Numéricâble en juillet 2012 reste en vigueur pour l'occupation de ces mêmes locaux.